



Compte-rendu du CTL du 2 octobre 2020

Administration :

Mme GABELLE, Mme LECHEVALIER, Mme GAYTON-SEGRET, M LERAY.

secrétariat assuré par Mmes FROMENT et TOULZAC

Déclaration liminaire au CTL du 02/10/2020

Madame la Présidente,

Par voie de presse, les agents de la DGFIP, et notamment ceux de la DDFIP 87, ont appris le renforcement du CGR et de Liaison Rémunérations avec la création d'une quarantaine d'emplois.

Or, dans les jours qui viennent, un CTL aura pour but d'avaliser les suppressions d'emplois déjà actées par la Loi de Finances et le plan pluriannuel des emplois. Ces suppressions viendront s'ajouter aux 68 depuis 2017. Le compte n'y est pas.

FO DFIP 87 rappelle que le Centre de Gestion des Retraites a été créé avec 40 emplois ; Ils ne sont plus que 32 ! Idem pour le service Liaison Rémunérations qui a vu ses effectifs fondre comme peau de chagrin au fil des mutations et des départs en retraite.

De qui se moque-t-on ?

Et que dire de ces annonces par voie de presse ?

Quel mépris des agents, qui comme le NRP, l'apprennent par la presse ! La crise sanitaire devait renforcer le dialogue social semble-t-il ? Le monde d'après est pire que celui d'avant.

Ce n'est pas une boule à facettes qui luit au plafond de la DGFIP mais un fumigène !

Suite aux liminaires de la CGT et de FO, la Présidente répond que la démétropolisation est pilotée par la DG ; les annonces vont conforter des services existants. La Direction aurait été avisée juste avant la conférence de presse. Il ne faut pas confondre démétropolisation (piloté en Centrale) et Nouveau Réseau de Proximité (piloté en local).

Concernant les CPS, le retard et le problème de transmission des documents est peut-être lié au problème de formation des nouveaux arrivés suite à la crise sanitaire

L'ordre du jour a pu être abordé ; les points présentés ce jour correspondent aux points sur lesquels les OS ont voté contre le 24/09/2020. La Direction se doit d'avoir 2 présentations en CTL pour faire passer le sujet.

L'ordre du jour a été présenté

I. Modification des horaires d'ouverture au public : centre des Finances Publiques de Cruveilhier, SIP-E de Saint-Yrieix-la-Perche et SIP-E de Saint-Junien

Suite aux indications données par les OS, la Direction va s'assurer que la prise de rendez-vous soit ouverte aux autres services. Par ailleurs, il est indiqué que l'agent chargé de l'accueil doit avoir l'ensemble des rendez-vous fixés par tous les services présents sur le site pour la journée.

Vote Contre à l'unanimité

II. Centralisation au SIE de Limoges de la gestion des quitus fiscaux dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule dans un pays de l'Union Européenne

Rien de plus

Vote Contre à l'unanimité

III. Questions diverses

- Au dernier mouvement de mutation, un seul responsable a été nommé à la tête de la BDV et du PCE : le but est-il de créer un pôle unifié de contrôle ? Ce pilotage unique devrait permettre une mutualisation des connaissances de chaque service.
- Taxes foncières différées : aucune information aux usagers n'est prévue
- Les OS ont dénoncé encore une fois le dysfonctionnement récurrent des applications.
- Les besoins en double écran doivent remonter à la Direction.
- Couac de communication sur l'organisation de la journée d'accueil des nouveaux arrivants par téléphone
- Les télétravailleurs devraient avoir une présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens par audioconférence.
- Ruptures conventionnelles :
 - 1 demande refusée (acceptée en local mais refusée en Centrale)
 - 1 en cours de traitement
- Nouveau Réseau de Proximité

Les opérations prévues en 2021 seront quand même réalisées mais selon un calendrier lissé sur l'année. La Direction assure qu'elle accompagnera chaque agent individuellement ; Aucune information officielle ; il faut ENCORE attendre les informations ministérielles.

Pour rappel, vous trouverez en page suivante le calendrier initial :

PROJETS ENVISAGÉS AU 1^{ER} JANVIER 2021



- Transferts :

- Transfert du SIE de Saint-Junien vers le SIE de Limoges
- Transfert du SIE de Saint-Yrieix vers le SIE de Limoges

- Transformation de 5 postes comptables : Basse-Marche, Châlus, Eymoutiers, Pierre-Bufferière et Aix-sur-Vienne

- création d'un **service de gestion comptable** à Saint-Yrieix
- création d'un **service de gestion comptable** à Saint-Léonard
- création d'un **service de gestion comptable** à Bellac

- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Saint-Yrieix (CC Pays de Saint-Yrieix)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Nexon (CC Pays de Nexon-Monts de Châlus)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Saint-Léonard (CC Noblat)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Châteauneuf-la-Forêt (CC Briance Combade)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Eymoutiers (CC Portes de Vassivière)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Aix-sur-Vienne (CC Val de Vienne)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Bellac (CC Haut Limousin en Marche)
- implantation d'un **conseiller aux décideurs locaux** à Pierre-Bufferière (CC Briance Sud Haute-Vienne)

- **Accueils de proximité** à Magnac-Laval, Aix-sur-Vienne, Saint-Léonard, Châlus, Pierre-Bufferière, Lussac les Eglises, Châteauneuf-la-Forêt et Eymoutiers.

- mutualisation BCR 19-23-87 : le pilotage est assuré par la DIRCOFI.
- La Direction va recruter un contractuel afin de suivre les divers marchés de travaux ; cette personne sera intégrée au service BIL.
- Télétravail : 70 demandes ont été formulées pendant la crise sanitaire mais la Direction ne peut satisfaire tout le monde car il manque une trentaine de PC. Ceux qui souhaitent poursuivre devront renouveler leur demande.
- Le paiement des frais PCA s'est arrêté dès la réouverture du restaurant administratif de Cruveilhier laissant sans solution de restauration collective les agents de TLBA (l'éloignement et le temps de trajet n'ont pas fait infléchir la Direction).

Séance levée à 10h55

Vos représentants en CTL :
Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

➔ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu